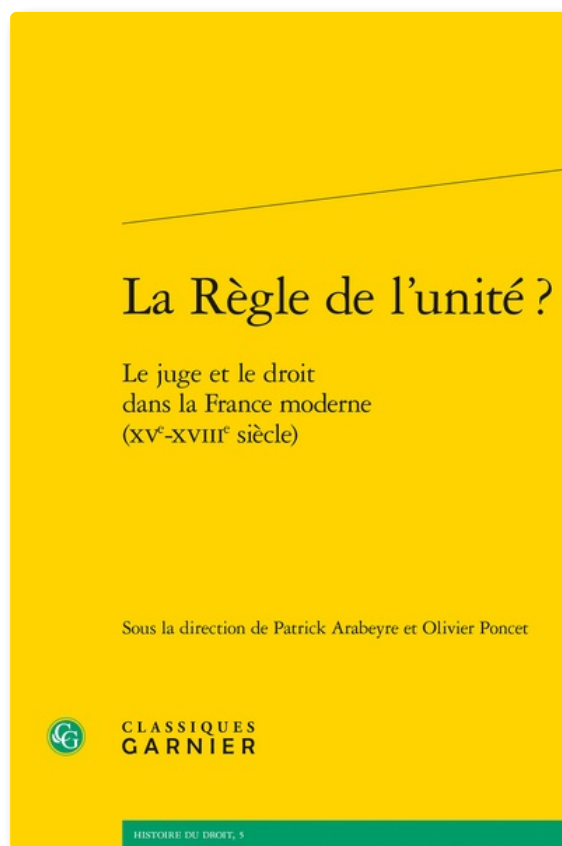




## La procédure civile et la règle des trois unités, ou la distinction de la procédure et de l'organisation judiciaire

Type de publication : Article de collectif

Collectif : [La Règle de l'unité ?. Le juge et le droit dans la France moderne \(XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle\)](#)

Auteur : Bernabé (Boris)

Résumé : En 1667, le roi reprend dans sa célèbre ordonnance civile les trois unités procédurales : il remploie dans un texte qui entendait soumettre les juges l'un des principes ancestraux de leur puissance. C'est la raison pour laquelle le droit royal fait peser sa volonté d'unification bien plus sur l'organisation judiciaire que sur la procédure elle-même. Il y aurait un « conflit des unités » : la triple unité procédurale face à l'unité légale d'organisation judiciaire, consolidant la puissance de l'État.

Pages : 127 à 149

Collection : [Histoire du droit](#), n° 5

Thème CLIL : 3262 -- DROIT -- Droit général -- Histoire du droit

EAN : 9782406082835

ISBN : 978-2-406-08283-5

ISSN : 2425-990X

DOI : 10.15122/isbn.978-2-406-08283-5.p.0127

Éditeur : Classiques Garnier

Mise en ligne : 16/07/2019

Langue : Français

[Afficher en ligne](#)